

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°69-2023-200

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

69_DSDEN_direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône /

69-2023-09-13-00001 - Arrete subdelegation chefs division financier DSDEN SG 2023 01 09 126 (3 pages)

Page 3

69_DSDEN_direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône

69-2023-09-13-00001

Arrete subdelegation chefs division financier DSDEN SG 2023 01 09 126



Lyon, le 1er septembre 2023

Arrêté n° DSDEN_SG_2023_01_09_126 subdélégation de signature au secrétaire général et aux personnels de la DSDEN en matière financière

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Secrétariat général

21, rue Jaboulay 69309 LYON Cedex 07 Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne Buccio en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône (hors classe);

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-07-06-00007 portant délégation de signature à M. Jérôme Bourne Branchu, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses.

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Bourne Branchu, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône, délégation est donnée à M. Bruno Dupont, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et à l'effet de signer les actes et les documents comptables relatifs aux affaires pour lesquelles le directeur académique a reçu délégation de signature du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône et qui entrent dans le cadre de ses compétences.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Dupont, secrétaire général, pour les opérations pour lesquelles le directeur académique a reçu délégation de signature du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône et qui entrent dans le cadre de leurs attributions, subdélégation est donnée aux fonctionnaires de l'éducation nationale suivants:

Pour l'ensemble des opérations, y compris la validation électronique dans le progiciel Chorus et dans toutes ses applications :

- Mme Iris Le Quintrec, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau du secrétariat général
- M. Olivier Paccaud, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du pôle académique des bourses nationales
- Mme Daniela Lombardo, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du service administratif de l'école inclusive
- Mme Catherine Valenti, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la division de l'organisation scolaire

Pour les commandes du matériel pédagogique adapté dans le progiciel Chorus (utilisation de Chorus-Formulaire) pour le BOP 140 :

- Mme Daniela Lombardo, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du service administratif de l'école inclusive
- Mme Iris Le Quintrec, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau du secrétariat général



Pour les remboursements des frais médicaux dans le progiciel Chorus pour le BOP 140 :

Mme Florence Rougier, secrétaire administrative classe exceptionnelle, cheffe du bureau
DPE5 congés longue maladie, congés longue durée et accidents de service.

Pour les opérations relatives à l'activité du bureau 3 de la DOS et la validation électronique dans le progiciel Chorus pour les BOP 140, 141 et 230 :

- Mme Iris Le Quintrec, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau du secrétariat général

Pour les opérations relatives à l'activité du bureau 4 de la DPE et la validation dans l'application GAIA pour le BOP 140 :

- Mme Iris Le Quintrec, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau du secrétariat général
- M. Jean-Louis Prades, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Pour la validation des demandes d'achat et pour la certification des services faits pour le BOP 140 dans le progiciel Chorus :

- Mme Iris Le Quintrec, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau du secrétariat général
- M. Jean-Louis Prades, attaché d'administration de l'Etat, chef de bureau à la division des personnels enseignants du 1^{er} degré.
- Mme Emilie Ramage-Hyvernat, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de bureau la division des personnels enseignants du 1^{er} degré,
- Mme Nathalie Paquien, secrétaire administrative classe exceptionnelle, coordinatrice paye,
- Mme Marion Jarry, adjointe administrative, gestionnaire au bureau DPE 4 des professeurs des écoles stagiaires, contractuels, formation continue, concours,

Pour la validation électronique dans le progiciel Chorus et dans le logiciel AGEBNET :

- M. Olivier Paccaud, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du pôle académique des bourses nationales
- Mme Solange Brandolèse, secrétaire administrative classe supérieure, référente au contrôle interne comptable

Article 3

L'arrêté n° **DSDEN_SG_2023_07_07_124** du 7 juillet 2023 portant subdélégation de signature au secrétaire général et aux personnels de la DSDEN en matière financière est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et dont copie sera adressée au directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes.

Jérôme BOURNE BRANCHU

Égalité Fraternité

LISTE ET SIGNATURES DES SUBDELEGATAIRES EN ANNEXE DE L'ARRETE N° DSDEN_SG_2023_01_09_126 DU 1er SEPTEMBRE 2023

M. Bruno Dupont, attaché d'administration de l'Etat hors classe, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône Mme Iris Le Quintrec, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau du secrétariat général M. Rémi Dufour, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels enseignants Mme Emilie Ramage-Hyvernat, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau DPE 2 M. Jean-Louis Prades, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau DPE 4 Mme Florence Rougier, secrétaire administrative classe exceptionnelle, cheffe du bureau DPE 5 congés longue maladie, congés longue durée et accidents de service Mme Nathalie Paquien, secrétaire administrative classe exceptionnelle, coordinatrice paye Mme Marion Jarry, adjointe administrative, gestionnaire au bureau DPE 4 des professeurs des écoles stagiaires, contractuels, formation continue, concours Mme Catherine Valenti, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la division de l'organisation scolaire Mme Daniela Lombardo, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du service administratif de l'école inclusive M. Olivier Paccaud, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du pôle académique des bourses nationales Mme Solange Brandolèse, secrétaire administrative classe supérieure, référente au contrôle interne comptable